

LUNDI 28 OCTOBRE 2019




L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE
Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45
E-mail : accueil@lernee.fr – Site Internet : www.cc-lernee.fr



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 21 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le vingt-huit octobre à vingt heures trente.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

Etaient présents :

Commune d'Andouillé : M. B.LEMAITRE, Mme A.DOURDAIN

Commune de La Baconnière: MM. JL.DESMOT, JC.NEVEU

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune d'Ernée: Mmes J.ARCANGER, M.BIDAULT V.PLU MM. A.LEBLANC, G.LE FEUVRE, R.BRAULT

Commune de Juvigné: MM. G.LEMONNIER, JL.CIVET

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU, Mme M.VOISIN

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: M. T.CHRETIEN, Mme V.BOITTIN

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY

Commune de Saint Hilaire du Maine: M. C.QUINTON

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: MM. G.LIGOT, M.DU FOU DE Kerdaniel

Avaient donné procuration :

Commune d'Andouillé: M. P.CONILLEAU, à M. B.LEMAITRE

Commune de Juvigné: Mme V.JACOB, à M. G.LEMONNIER

Absents excusés :

Commune d'Andouillé: Mme F.BEAUFILS

Commune de La Baconnière: Mme C.CLEMENT

Commune de Chailland: M. B.DARRAS, Mme M.BOITTIN

Commune de Larchamp: Mme S.LE BLANC

Commune de Saint Denis de Gastines: M. D.LEPECULIER

Commune de Saint Hilaire du Maine: M. H.MORAND

Absents non excusés :

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER, Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mmes C.MERZOUK, J.PAPOUIN, MM. G.HUARD, A.BELLAY

Secrétaire de séance : M. G.LE FEUVRE

Assistait à la séance : M. E.GAUFFRE.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	4
- Marché « Collecte des Déchets Recyclables et des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées du territoire »	4
- Marché « Tri conditionnement des déchets recyclables du territoire collectés en apport volontaire »	4
- Marché Enlèvement traitement déchets des déchèteries.....	4
- Labellisation ADEME Economie Circulaire 2020-2023 Lancement de la démarche avec le CD53 et les collectivités du département	5
- Avenant au contrat de reprise SECHE (fibreuse et non fibreuse)	5
- Marché Tri Conditionnement « Contrat EcoMobilier 2019/2023 »	5
EAU ET ASSAINISSEMENT	6
- Travaux 2020 : demandes de subventions.....	6
- Création d'un atelier à destination du service exploitation eau et assainissement : validation de l'esquisse et demande de financement au titre de la DETR 2020.....	6
- Syndicat du Centre Ouest Mayennais : modification statutaire	7
ADMINISTRATION GENERALE	7
- Systèmes d'information : création d'un service commun à compter du 1er janvier 2020	7
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	10
- ZA de la Maladrerie à Andouillé : acquisition d'un terrain.....	10
DEVELOPPEMENT LOCAL	10
- Fonds de concours CCE "Individualisé » : dossier de demande de subvention de la commune de Larchamp	10
CULTURE	10
- Ecole de Musique Communautaire : tarifs 2019-2020.....	10
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE - PCAET	11
- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur la Communauté de communes de l'Ernée ..	11
SERVICES DE PROXIMITE	12
- Point Rénovation Info Service : conventions 2020	12
FINANCES	12
- Dotation de solidarité communautaire 2019	12
- Vol à l'AquaFitness de l'Ernée : prise en charge des frais d'opposition sur les chèques volés	13
- Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque sur la commune de Vautorte	14

Marché « Collecte des Déchets Recyclables et des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées du territoire »

Pour faire suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la « collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères résiduelles et assimilées du territoire », la commission d'appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de GRANDJOUAN SACO (VEOLIA) à Saint Gemmes sur Loire (49), pour un montant estimatif de 440 611 €HT sur 1 an (tonnage estimatif 2020).

Au vu de la nécessité d'une seule benne sur le territoire pour la collecte en porte à porte à Ernée, Grand Jouan a confirmé par écrit la collecte le mercredi pour les usagers restant en porte à porte avant généralisation de la collecte en apport volontaire sur la commune.

Le Conseil communautaire prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer le marché avec la société GRANDJOUAN SACO (VEOLIA).

Marché « Tri conditionnement des déchets recyclables du territoire collectés en apport volontaire »

Pour faire suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre du « Tri conditionnement des déchets recyclables du territoire collectés en apport volontaire », la commission d'appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de SECHE ECO INDUSTRIES à Changé (53), pour un montant estimatif de 140 040 €HT sur 1 an (tonnage estimatif 2020) détaillée en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer le marché avec la société SECHE ECO INDUSTRIES.

Marché Enlèvement traitement déchets des déchèteries

Monsieur le Président présente les résultats des appels d'offres concernant l'enlèvement des déchets en déchèteries :

Lot 1 : Collecte et valorisation de la ferraille collectée en déchèterie (cf annexe)

La commission d'Appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de PASSENAUD à Saint-Berthevin (53), pour une recette estimative de 23 667€HT sur 1 an (prix de vente de septembre 2019)

Lot 2 : Collecte et Traitement du Tout Venant, Carton et Gravats collectés en déchèterie (cf annexe) (voir annexe)

La commission d'Appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de SECHE ECO INDUSTRIES à Changé (53) seule offre proposée, pour un coût estimatif de 204 450 €HT sur 1 an.

Lot 3 : Collecte et Valorisation du Bois collectés en déchèterie (cf annexe)

La commission d'Appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de SECHE ECO INDUSTRIES à Changé (53) seule offre proposée, pour un coût estimatif de 2 765 €HT sur 1 an.

Lot 4 : Collecte et Traitement des Déchets Verts collectés en déchèterie (cf annexe)

La commission d'Appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de EVA à Martigné sur Mayenne (53) seule offre proposée, pour un coût estimatif de 69 374 €HT sur 1 an.

Il est à noter, que contrairement au précédent marché, ce dernier intègre le traitement sur d'autres plateformes de compostage à proximité du territoire et donc le transfert des déchets déposé en bas de quais sur Ernée.

Lot 5 : Collecte et Traitement des Déchets toxiques collectés en déchèterie

La commission d'Appel d'offres, réunie le 15 octobre dernier retient l'offre de CHIMIREC à Javené (35), pour un coût estimatif de 48 076 €HT sur 1 an.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision de la Commission d'appel d'offres sur les 5 lots présentés.

Labellisation ADEME Economie Circulaire 2020-2023 Lancement de la démarche avec le CD53 et les collectivités du département

Depuis 2015, la Communauté de communes s'est engagée sur un programme d'action en faveur de la réduction des déchets. Le dernier programme (CODEC) était axé sur l'économie circulaire.

Ce contrat se terminant cette année, et au vu des négociations en cours avec l'ADEME et le département de la Mayenne, il est proposé que la collectivité s'engage dans une démarche de labellisation sur la thématique de l'économie circulaire. Cela permettrait, à moyen terme, la réalisation de nouveaux programmes d'actions et ainsi le financement potentiel d'actions spécifiques, dont un animateur sur le territoire des PCAET de la Haute Mayenne.

Le Conseil communautaire approuve la participation de la Communauté de communes dans la démarche engagée par le département de la Mayenne.

Avenant au contrat de reprise SECHE (fibreuse et non fibreuse)

Depuis le refus des pays asiatiques de traiter les déchets des pays européens, les recycleurs en France et en Europe se sont retrouvés saturés de matières fibreuses.

Cela a provoqué une chute des prix et des conditions plus strictes d'acceptabilité de la matière. La totalité des repreneurs ont décidé de supprimer les prix planchers dans les contrats le plus souvent de façon unilatérale (y compris les repreneurs « Garantie de reprise »).

Notre repreneur (SECHE ECO INDUSTRIES) demande à appliquer également la suppression de ces prix planchers. En contrepartie, les collectivités clientes du Centre de tri ont demandé une hausse des prix de reprise du plastique qui, après une chute des prix, s'est stabilisé.

Cela a pour conséquence pour la collectivité une perte potentielle de 7 000 €HT sur 1 an, en se basant sur les prix de vente en août 2019.

Un avenant est en préparation pour prendre en compte ces modifications.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant au contrat initial.

Marché Tri Conditionnement « Contrat EcoMobilier 2019/2023 »

Le contrat Eco Mobilier s'est terminé le 31 décembre 2018. Dans l'attente d'accord avec l'Etat concernant leur agrément, il avait été proposé de prolonger le dernier contrat pour toute l'année 2019.

Le nouveau contrat implique notamment une réduction des soutiens en cas de non atteinte d'un tonnage moyen par benne fixé au niveau national et l'arrêt de mise à disposition de benne en fonction de seuils d'habitants défini avec l'Etat.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant proposé.

Travaux 2020 : demandes de subventions

Des travaux sont à réaliser rapidement sur des réseaux des communes d'Ernée et de La Baconnière :

- Réparation du réseau d'eaux usées place de l'église à La Baconnière pour réduire les apports d'eaux pluviales. Ce réseau étant situé sous un réseau d'eau potable en amiante ciment fragile, le réseau d'eau est également à renouveler sur cette zone.
- Travaux de réfection de voirie sur la zone d'activité rue du Douanier Rousseau à Ernée, mais il est souhaitable de rénover le réseau d'eaux usées au préalable

Ces travaux, approuvés par la commission eau et assainissement qui s'est réunie le 17 septembre dernier, peuvent bénéficier de financements du Conseil départemental selon les taux présentés dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, le Conseil communautaire, lors de sa séance du 8 Juillet 2019, a approuvé le Contrat Territorial permettant la mise en œuvre d'actions de réduction des pollutions diffuses en amont de la prise d'eau d'Ernée. Une délibération est à prendre dès à présent pour bénéficier des financements d'animation en 2020.

Le Conseil approuve les plans de financement proposé ci-après et autorise le Président à solliciter les financeurs.

BUDGET	Site	Cout (HT)	Conseil départemental de la Mayenne		Agence de l'Eau Loire Bretagne		CCE
Régie eau potable renouvellement de réseaux	<i>Place de l'église, La Baconnière</i>	40 000 €	12 000 €	30%			28 000 €
	TOTAL RESEAUX AEP	40 000 €	12 000 €				28 000 €
Régie eau potable animation du contrat territorial	<i>Animation du contrat territorial en amont de la prise d'eau d'Ernée</i>	49 000 €	9 800 €	20%	29 400 €	60%	9 800 €
Régie Assainissement renouvellement de réseaux	<i>Place de l'église, La Baconnière</i>	15 000 €	3 000 €	20%			12 000 €
	<i>ZA rue du Douanier Rousseau, Ernée</i>	40 000 €	8 000 €				32 000 €
	TOTAL RESEAUX EU REGIE	55 000 €	11 000 €				44 000 €

Création d'un atelier à destination du service exploitation eau et assainissement : validation de l'esquisse et demande de financement au titre de la DETR 2020

Par délibération en date du 04 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé le lancement du projet de création d'un atelier d'exploitation à destination du service « eau et assainissement » de la Communauté de communes.

Situé sur le site de production d'eau potable d'Ernée, le projet doit permettre :

- D'aménager des espaces dédiés aux stocks matériels ;
- D'aménager des espaces d'atelier ;
- D'aménager les locaux du personnel (vestiaires et locaux sociaux) ;
- D'aménager des locaux pour le pilotage de l'exploitation (télégestion, salle de réunion, ...).

L'agence CF Architecture a été missionnée par la Communauté de communes pour mener à bien ce projet. Au terme des premières études, il est proposé un projet qui répond à la fois aux besoins d'exploitation du service et aux contraintes du site.

Le projet prévoit :

- La démolition de l'ancienne usine des eaux, inoccupée ;
- La construction d'un bâtiment d'une surface de 287,96 m² (dont 147 m² d'atelier) et d'un auvent de 69,73 m² ;
- Le réaménagement des parkings extérieurs ;
- La création d'espaces de stockages de matériaux.

Le coût des travaux est estimé à ce stade du projet de la manière suivante :

- Création du bâtiment (y compris démolition) : 473 400 €
- Aménagements extérieurs : 117 000 €

Le projet peut prétendre à une subvention au titre de la DETR 2020. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant HT	Financier	Montant
Travaux bâtiment	473 400,00 €	DETR 2020	150 000,00 €
Honoraires MO	49 200,00 €	CCE	372 600,00 €
TOTAL	522 600,00 €	TOTAL	522 600,00 €

Le Conseil communautaire approuve le projet d'esquisse, le plan de financement prévisionnel et la demande de financement au titre de la DETR 2020.

Syndicat du Centre Ouest Mayennais : modification statutaire

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la compétence « eau et assainissement », la communauté de communes est adhérente du Syndicat du Centre-Ouest mayennais (SECOM) pour les communes de Juvigné et La Croixille. Suite à la fusion entre Laval Agglomération et la Communauté de communes du Pays de Loiron, il convient de procéder à une modification statutaire.

Lors de la réunion du comité syndical en date du 04 octobre 2019, la proposition de statuts a été approuvée. Elle concerne :

- Le remplacement de la Communauté de communes du Pays de Loiron par Laval Agglomération ;
- La suppression de la compétence « assainissement non collectif »
- La dissolution du Syndicat au 31/12/2020 ou 31/12/2021.

Le Conseil communautaire approuve les nouveaux statuts du Syndicat du CentreOuest Mayennais.

Administration Générale

Systèmes d'information : création d'un service commun à compter du 1er janvier 2020

Par délibération en date du 13 juin 2016, la Communauté de communes a approuvé son schéma de mutualisation. Le schéma prévoyait notamment, dans son axe 3 « Etudier la mutualisation d'expertise », la mise en place d'un service commun « informatique » (action n°9). Par délibération en date du 8 avril 2019, le Conseil communautaire a mis à jour son schéma de mutualisation en définissant de nouvelles règles dans la mise en œuvre des futurs services communs communautaires.

Pour rappel, le « Service commun » est un dispositif, prévu à l'article L 5211-4-2 du CGCT et qui permet à la Communauté de communes avec une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

C'est sur ces bases que les services communs « Application du droit des sols » et « Bureau d'études « ingénierie-voirie » ont été créés.

Ainsi, la mise en œuvre d'un service commun « Systèmes d'information » répond à une demande croissante des communes de disposer d'un socle d'outils communs. Le déploiement de ces moyens mutualisés permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Apporter aux communes une expertise technique sur les problématiques matériel et logiciel ;
- Mettre en œuvre des outils métiers convergents afin de faciliter les partages de connaissances, les formations et l'entraide entre les services ;
- Accompagner la mise en œuvre des services communs supports communautaires.

L'offre du service commun de la Communauté de communes a été construite en partant des outils utilisés et maîtrisés par la CCE et déployables dans les communes. L'offre de service est composée :

- D'une offre « de base », obligatoirement mise en œuvre dans le cadre du déploiement du service
- D'une offre « optionnelle » pouvant être déployée en fonction des demandes et besoins des communes.

L'offre de base se décompose en 5 grandes familles d'actions :

- 1/ Assistance utilisateur sur les horaires d'ouverture de la CCE
- 2/ Application bureautique via la suite des outils « Office 365 » qui permet de ne pas avoir la nécessité de disposer d'un serveur physique et de travailler sur tout ou partie des documents de la commune dès que l'ordinateur dispose d'une connexion internet ;
- 3/ Raccordement sur le serveur téléphonique de la Communauté de communes ;
- 4/ Déploiement des applicatifs métiers communautaires via l'offre « BERGER-LEVRAULT/SEGILOG » (voir délibération en date du 30 septembre 2019) ;
- 5/ Gestion des sauvegardes et sécurité des données.

L'offre optionnelle comprend pour sa part :

- 1/ la mise en place des application métiers « BERGER-LEVRAULT » pour le portail citoyen et le portail enfance ;
- 2/ l'accompagnement aux déploiements des outils de dématérialisation via « BERGER-LEVRAULT »
- 3/ la mise en place du « WiFi public »
- 4/ l'accompagnement des projets communaux entrant dans le champ de compétences du service.

La proposition de la Communauté de communes est adaptée aux besoins des communes qui ne disposent pas de volume de données important. Elle a également l'avantage de sécuriser les données et d'offrir des solutions nouvelles sur l'accès aux documents de travail (notamment pour les services qui ne sont pas physiquement en mairie).

Les services communs sont financés par un prélèvement sur l'attribution de compensation. Le financement du service commun « Systèmes d'information » avait été défini comme suit :

Investissement :

Conformément aux ambitions de la Communauté de communes sur l'accompagnement à la mutation et à la modernisation de l'action publique territoriale, les frais inhérents au déploiement de ce projet sont pris en charge par le budget général de la Communauté de communes, il s'agit notamment :

- De l'investissement sur l'infrastructure réseau de la CCE et toute les charges qui y sont associées (maintenance, sécurité, connexions internet de la CCE, ...) ;

- La mise en place des audits préalables aux déploiement du service dans les mairies.

Fonctionnement :

Le financement des frais de fonctionnement est assuré par la Communauté de communes et les communes intégrant le service commun par un prélèvement sur les attributions de compensation et sur la base des critères suivants :

- Participation de la Communauté de communes : 50 % des coûts fixes du service dans une limite de 55 000 €/an
- La ville d'Ernée disposant d'un niveau de service plus important supporte 10 % du coût du service
- Répartition des 40 % restant selon les critères suivants :
 - o 25 % population DGF
 - o 25 % Potentiel fiscal
 - o 25 % Effort fiscal
 - o 25 % du prorata du nombre de compte utilisateurs administrés par la CCE

Les coûts intégrés dans le calcul sont :

- Les charges de personnel du service ;
- Les licences logicielles pour la mise en place d'outils de supervision à distance ;
- Les frais d'un véhicule de service

Poste	Coût annuel
CHARGES DE PERSONNEL POUR 2 AGENTS	80 000,00 €
CHARGES DE GESTION COURANTES	38 020,00 €
Contrat infogérance	35 000,00 €
Maintenance « logiciel » annuel	1 500,00 €
Carburant	1 020,00 €
COÛT TOTAL DU SERVICE	118 020,00 €

A ce jour, 3 communes sont en cours d'intégration au service commun communautaire :

- La ville d'Ernée (dont le service intervient via des conventions de mise à disposition depuis plus de 15 ans) ;
- La commune d'Andouillé qui a été migrée à la mi-octobre 2019 ;
- La commune de Saint-Denis-de-Gastines.

Sur l'année 2020, le financement du service serait le suivant :

SITUATION AU 1er JANVIER 2020	
Coût total du service	110 020,00 €
Participation CCE	55 000,00 €
Majoration ville d'Ernée	11 002,00 €
Répartition charges/commune	44 018,00 €
Andouillé	11 125,61 €
Ernée	24 950,68 €
Saint-Denis-de-Gastines	7 941,71 €

Le Conseil communautaire approuve la création du service commun « Systèmes d'information » à compter du 1er janvier 2020.

ZA de la Maladrerie à Andouillé : acquisition d'un terrain

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre des programmes d'investissement de la Communauté de l'Ernée, la zone d'activités de la Maladrerie à Andouillé fera l'objet d'un programme de requalification sur plusieurs années. Ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Remise en état des chaussées
- Sécurisation des espaces publics
- Effacement des réseaux aériens
- Maîtrise des stationnements.

Dans le cadre du projet, il est prévu la création d'un nouvel espace de stationnement sur une partie de la parcelle propriété de Laurent FOUCHER, gérant de la société FL Entreprise.

Les parcelles F 1008 et F 1240, d'une surface totale de 1 989 m² pourraient permettre la création d'un parc de stationnement de 70 places supplémentaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants (1 abstention : Jean-Louis DESMOT) donne son accord pour l'acquisition desdites parcelles contre un montant de 3€HT/m² et mandate Maître Fritzinger, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte.

Développement Local

Fonds de concours CCE "Individualisé » : dossier de demande de subvention de la commune de Larchamp

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération n°DL-2017-157 en date du 20 novembre 2017, ce dernier a décidé d'instaurer un dispositif de fonds de concours communautaire, dit « fonds de concours individualisé » à destination des communes en vue de soutenir des projets d'investissements communaux.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution dudit fonds de concours à destination de la commune de Larchamp :

PROJETS	COUT TOTAL HT	SUBVENTION SOLLICITEE
Rénovation de l'éclairage public	109 500 €	22 124 €

Culture

Ecole de Musique Communautaire : tarifs 2019-2020

Le Conseil communautaire approuve les tarifs 2019-2020 suivants pour l'école de musique communautaire :

Tarif	CCE	Hors CCE	Application(s) du tarif
A	289 €	537 €	Parcours INSTRUMENT**

B	124 €	215 €	Parcours INITIATION / DECOUVERTE (6 ans - CP) • Formation collective • 2 ^{ème} instrument • Soutien instrumental
C	98 €	215 €	Eveil musical (5 ans - GS)
D	53 €	98 €	Ensembles vocaux • Autres grands ensembles (+ de 15 musiciens)

Modalités de paiement :

Le règlement s'effectue en 2 fois sur l'année scolaire, en novembre puis en mars, par prélèvement automatique auprès de la Trésorerie d'Ernée.

Certains moyens de paiement complémentaires sont acceptés (tickets-loisirs CAF ou MSA, chèques vacances, pass pratique artistique ou sportive, chèques collégiens, chèques culture CNAS).

Une réduction de 30 % est appliquée à partir du 3^{ème} enfant d'un même foyer.

Détail des applications :

Parcours instrument (dès 7 ans)	Cours de technique instrumentale (inclus le prêt de l'instrument*) Cours collectif de Formation Musicale et/ou Pratiques collectives	tarif A**
Instrument complémentaire	Apprentissage d'un second instrument (dans la limite des places disponibles)	+ tarif B
Formation Musicale	Cours de Formation Musicale + accès à un ensemble vocal ou une pratique collective	tarif B
Formation collective	Pratique collective (orchestre junior, musique de chambre, ensemble de classe, atelier musiques actuelles, etc...) + accès à un cours de Formation Musicale	tarif B
Soutien instrumental	Cours de technique instrumentale de 30 minutes tous les quinze jours (acceptation sous conditions selon le projet de l'élève et dans la limite des places disponibles)	tarif B**
Découverte instrumentale (6 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les CP + Ateliers de découverte instrumentale tout au long de l'année	tarif B
Eveil musical (5 ans)	Cours hebdomadaire d'éveil musical pour les élèves de grande section de maternelle	tarif C
Ensembles vocaux/instrumentaux	Ensemble ou atelier vocal adultes ou enfants, ou ensemble instrumental (au-delà de 15 musiciens)	tarif D

* pour les élèves débutants, dans la limite des disponibilités du parc instrumental, uniquement pour les instruments à vent (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba).

** pour les élèves justifiant d'une pratique amateur dans un orchestre partenaire ou un ensemble vocal du territoire : une réduction de 20% est appliquée au tarif A, ainsi qu'au tarif combiné B+D (soutien instrumental + ensemble instrumental).

Plan Climat Air Energie et Territoire - PCAET

Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur la Communauté de communes de l'Ernée

Le décret n°2019-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants prévoit la mise en place d'une aide pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique. Cette aide de 20% plafonnée à hauteur de 200 € est attribuée dans le cadre d'un partenariat entre l'État et une collectivité.

Les conditions mises en place par l'État sont les suivantes :

- Aide pour des vélos à assistance électrique (VAE) neufs, au sens de l'article R 311-1 du code de la route, doté d'une batterie sans plomb

- Aide versée par l'ASP, uniquement si la collectivité locale a également versé une aide pour le même VAE
- Aide versée aux personnes physiques majeures, domiciliées en France, justifiant d'une cotisation d'impôt sur le revenu nulle (de l'année précédant l'acquisition du cycle)
- Aide versée par l'État qui complète l'aide de la collectivité locale (sans jamais la dépasser). Le cumul des deux aides est, au maximum égal au plus faible des deux montants :
 - o 20% du coût d'acquisition du cycle TTC ;
 - o 200 €
- La demande doit être effectuée dans les 6 mois suivant l'achat du VAE.

La Communauté de communes de l'Ernée a été sollicitée par des habitants pour savoir si la collectivité disposait d'une politique en la matière.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De mettre en œuvre le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, aux conditions suivantes :**
 - o Aide ouverte aux habitants du territoire (résidence principale) ;
 - o Aide versée pour toute personne physique sans conditions de revenus ;
 - o Aide maximum de 10% plafonnée à 100 €
- **D'approuver le règlement d'intervention joint au présent rapport**

Services de proximité

Point Rénovation Info Service : conventions 2020

La Communauté de communes a mis en place en 2017 le PRIS, Point Rénovation info Service qui rassemble sur une permanence unique les acteurs de la rénovation énergétique. 4 partenaires interviennent dans le cadre du PRIS :

- SoliHa
- Espace info Énergie (Synergies)
- CAUE
- ADIL

Les rendez-vous ont lieu le premier mardi de chaque mois et une vingtaine de personnes sont présentes en moyenne sur chaque permanence. Entre janvier et septembre 2019, 163 usagers ont été reçus soit une augmentation de 34 % par rapport à 2018.

Le Conseil communautaire décide de reconduire le dispositif pour l'année 2020 aux conditions financières suivantes :

- SoliHa : pas de compensation financière
- Espace info Énergie (Synergies) : 1 650 €
- CAUE : 1 300 €
- ADIL : 1 650 €

Finances

Dotation de solidarité communautaire 2019

Au vu de la mise à jour des éléments financiers de chaque commune (*), le Conseil communautaire décide d'adopter pour l'année 2019 une dotation de solidarité communautaire d'un montant global de 35 372 € répartie entre les communes suivant les critères ci-après :

Enveloppe de 32 500 € répartie comme suit :

- 25% en fonction du critère population
- 25% en fonction du critère potentiel financier
- 20% en fonction de l'effort fiscal
- 30% au titre d'une enveloppe prioritaire (soit 650 € forfaitaire par commune)

Une enveloppe complémentaire de 2 872 € au titre de la participation « éclairage public » limitée aux seules communes qui font partie du groupement de commande soient les communes de Vautorte, Andouillé et Saint-Pierre-des-Landes.

Tableau de répartition proposé pour 2019 :

Commune	Rappel Calcul DSC 2018	Proposition DSC 2019
Andouillé	4 808	4 850
Chailland	1 986	1 933
Ernée	6 323	6 383
Juvigné	2 156	2 141
La Baconnière	3 017	3 039
La Bigottière	1 265	1 252
La Croixille	1 432	1 431
La Pellerine	1 021	1 030
Larchamp	2 499	1 864
Montenay	2 112	2 106
St Denis de Gastines	2 435	2 376
St Germain le Guillaume	1 270	1 269
St Pierre des Landes	2 384	2 368
St Hilaire du Maine	1 636	1 639
Vautorte	1 684	1 691
TOTAL	36 028	35 372

(*) source : fiches individuelles DGF 2019 des communes

Vol à l'AquaFitness de l'Ernée : prise en charge des frais d'opposition sur les chèques volés

L'AquaFitness a été la cible d'un vol par effraction dans la nuit du 06 au 07 septembre 2019.

A cette occasion, le coffre-fort a été volé, lequel contenait des valeurs non encore remises à l'encaissement pour un total de 9 802.50 € dont 2 547 € de chèques bancaires.

Les chèques concernant le renouvellement d'abonnements pour environ 1 700 € sont facilement identifiables. A cet effet, il est envisagé de solliciter les abonnés afin que les chèques soient refaits. Le point sensible repose toutefois sur le fait que certaines personnes accepteront à la condition que la collectivité puisse leur rembourser les frais d'opposition sur le chèque volé.

Le Conseil communautaire décide de prendre en charge les frais d'opposition.

Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque sur la commune de Vautorte

Le Conseil communautaire approuve le soutien financier à la commune de Vautorte à hauteur de 50% des acquisitions de mobiliers de bibliothèque réalisées en cours de l'année 2019 :

Fournisseur	Mobilier	Dépense HT	Montant sollicité
DPC	Rayonnages	834.95 €	417.48 €

Il est 22h05, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance


Gérard LEFEUVRE



Le Président,


Albert LEBLANC